



Conseil "Affaires économiques et financières" **Luxembourg, le 5 avril 2022**

Président: Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance

Représentants de la Commission européenne: Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif, et Paolo Gentiloni et Mairead McGuinness, membres de la Commission

Début de la session: 10 heures

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir, vers 18 heures)
- à l'issue du Conseil "Affaires économiques et financières" (mardi après-midi)

* * *

A la suite du Conseil ECOFIN de mars, le Conseil reviendra une nouvelle fois **sur les conséquences économiques et financières de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine**, en vue d'échanger et de poursuivre la coordination sur la mise en œuvre des plans d'aide nationaux.

Il procédera ensuite à un échange de vues sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil de 2021 sur le renforcement de l'**architecture financière européenne pour le développement**, en partant de l'exemple des actions entreprises par la BERD et la BEI pour répondre aux besoins exprimés par l'**Ukraine**.

Le Conseil donnera ensuite des orientations pour les réunions de printemps du **G20** et du **FMI** qui se tiendront du 18 au 22 avril 2022. Il examinera le projet de position du Conseil sur la proposition de directive relative à la mise en place d'un niveau minimum d'**imposition mondiale pour les groupes multinationaux** dans l'Union.

La Commission fera une présentation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la **législation sur les services financiers**.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'**autonomie stratégique du secteur économique et financier européen**, en prenant appui sur la publication il y a un an de la communication de la Commission à ce sujet.

Le ministre ukrainien des Finances, **Sergii Marchenko**, sera invité à intervenir en ouverture de la réunion du Conseil.

L'Eurogroupe se réunira lundi 4 avril (à 15 heures).

[Page consacrée à la session du Conseil "Affaires économiques et financières"](#)

[Page consacrée à la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conseil "Affaires économiques et financières" – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Imposition des sociétés: une fiscalité équitable et efficace pour les groupes multinationaux

En session publique, les ministres examineront la proposition de directive du Conseil relative à la **mise en place d'un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes multinationaux** dans l'Union. Les ministres tiendront un débat d'orientation sur la base du projet de position du Conseil sur le texte.

La directive vise à transposer dans le droit de l'UE le cadre inclusif mondial OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) prévoyant une réforme des règles relatives à la fiscalité internationale des entreprises reposant sur deux piliers. Cet accord international, qui rassemble 137 pays et juridictions, constitue une **étape majeure vers un système efficace et équitable d'imposition des bénéfices**. La directive porte sur le "pilier 2" de la réforme, qui précède le "pilier 1", sur lequel des travaux techniques sont toujours en cours au sein du cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE.

Une fois adoptée à l'unanimité par le Conseil, la directive exigerait des États membres qu'ils transposent les éléments nécessaires des règles définies au niveau mondial sur l'imposition minimale effective des bénéfices des plus grandes multinationales.

Les ministres ont tenu des débats d'orientation sur la proposition lors des sessions du Conseil Ecofin de janvier et de mars 2022.

Contexte

Le 8 octobre 2021, le cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS est parvenu à un accord sur une déclaration et un plan de mise en œuvre détaillé (lien ci-dessous). La déclaration d'octobre ne constitue pas l'accord final, mais plutôt un **engagement politique**: les parties favorables à la déclaration s'engagent à poursuivre leurs négociations sur tous les détails en suspens et les projets de textes juridiques, de règles-types et de commentaires y afférents.

La réforme des règles en matière de fiscalité des entreprises au niveau international **comportera deux piliers**. Les travaux techniques sur le pilier 2 au sein du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS précèdent les travaux sur le pilier 1.

Le **pilier 1** couvre le nouveau système d'attribution des droits d'imposition des plus grandes multinationales aux juridictions où les bénéfices sont réalisés. L'élément essentiel de ce pilier sera une **convention internationale**, qui sera ouverte à la signature à la mi-2022.

Le **pilier 2** comporte des règles visant à réduire les possibilités d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, pour faire en sorte que le taux minimum convenu pour l'impôt sur les sociétés soit payé. L'élément central du pilier 2 est constitué d'un **ensemble de règles-types et du commentaire y relatif**. Il est attendu des juridictions qu'elles élaborent leurs règles internes sur la base de ce modèle.

Le cadre inclusif sur le BEPS aura bientôt achevé ses travaux techniques sur le commentaire relatif aux règles détaillées du pilier 2. La finalisation des règles détaillées du pilier 1 est prévue un peu plus tard cette année.

Le 22 décembre 2021, la Commission a présenté sa proposition de directive, qui vise à **assurer une mise en œuvre des nouvelles règles dans l'UE qui soit cohérente et compatible avec le droit de l'UE**.

[Enregistrement du débat lors de la session du Conseil Ecofin du 15 mars 2022](#)

[Enregistrement du débat lors de la session du Conseil Ecofin du 18 janvier 2022](#)

[\(5015/22; 15294/21\). Justice fiscale: la Commission propose une transposition rapide de l'accord international sur l'imposition minimale des multinationales \(Commission européenne\)](#)

[Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – 8 octobre 2021 \(OCDE\)](#)

[Fiscalité \(informations générales\)](#)

Conséquences économiques et financières de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine

Le Conseil fera le point sur l'impact économique et financier des sanctions imposées par l'UE à la Russie et sur l'impact de la guerre sur les économies européennes. La Commission européenne communiquera aux ministres des informations actualisées à cet égard.

Les ministres de l'économie et des finances de l'UE continuent de suivre attentivement l'évolution de la situation. Le **25 février, ils ont publié une déclaration**, conjointement avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne, soulignant leur unité, leur engagement d'envisager toutes les sanctions possibles, ainsi que leur volonté de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe.

Depuis lors, le Conseil a adopté plusieurs trains de sanctions. Les ministres effectuent un suivi régulier de la question à chaque session du Conseil Ecofin depuis le début de l'agression militaire russe en Ukraine.

[Ukraine: déclaration à la presse des ministres des finances européens, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne \(communiqué de presse, 25 février 2022\)](#)

[Chronologie - Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine \(informations générales\)](#)

[Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine \(informations générales\)](#)

Réunions du G20 et du FMI

Il est prévu que le Conseil donne des orientations en ce qui concerne la prochaine réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 et approuve le mandat de l'UE pour cette réunion, qui doit se tenir le 20 avril.

La préparation de la réunion de printemps du Fonds monétaire international (FMI) figure également à l'ordre du jour.

Architecture financière européenne pour le développement

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil de 2021 concernant le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement, en prenant l'exemple des mesures prises pour répondre aux besoins exprimés par l'Ukraine.

La discussion s'appuiera sur une présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre par la Commission, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

[Rapport de la Commission au Conseil: Feuille de route de la Commission pour une meilleure architecture financière européenne pour le développement et rapport d'avancement 2021, 24 mars 2022](#) (en anglais)

[L'architecture financière européenne pour le développement – Rapport conjoint de la BEI et de la BERD du 25 novembre 2021](#) (en anglais)

[Le Conseil adopte des conclusions sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement](#) (communiqué de presse, 14 juin 2021)

Législation sur les services financiers

La Commission présentera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la législation sur les services financiers. Il s'agit d'un point récurrent à l'ordre du jour du Conseil Ecofin.

Conclusions sur l'autonomie stratégique du secteur économique et financier européen

Le Conseil devrait adopter sans débat des conclusions sur l'autonomie stratégique économique et financière de l'UE. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, les conclusions se concentreront sur les points suivants:

- Le renforcement du rôle international de l'euro
- Un secteur financier européen fort, compétitif et résilient au service de l'économie réelle, et qui évite les risques découlant d'une dépendance excessive à l'égard des institutions et infrastructures financières de pays tiers
- La protection des infrastructures de marchés financiers et le renforcement de leur résilience
- La mise au point d'un mécanisme efficace de gestion des sanctions

Les conclusions approfondissent les éléments exposés dans la communication de la Commission de janvier 2021, notamment à la lumière des évolutions les plus récentes.

[Communication de la Commission: Système économique et financier européen: favoriser l'ouverture, la solidité et la résilience, 20 janvier 2021](#)
